



Avis d'information


COLLECTE ANNUELLE DES ENCOMBRANTS

du 7 au 18 mars 2022



Inscriptions et renseignements en mairie :
avant le lundi 31 janvier 2022

CONSIGNES DE COLLECTE :

- **Déchets ACCEPTÉS** : Objets trop volumineux / lourds pour contenir dans une voiture et être apportés en déchèterie.
- **Déchets REFUSÉS** :
 -  - Petits objets pouvant contenir séparément dans une voiture
 - Pneumatiques
 - Télévisions et écrans divers (d'ordinateurs... etc)
 - Cuves et Bouteilles de gaz, cuves à fioul non dépolluées par un professionnel habilité
 - Bâches agricoles
 - Objets volumineux contenant des liquides
 - Gravats et déblais (tuiles, briques...)
 - Déchets provenant des professionnels
 - Cartons, textiles
 - Amiante (éverite...)
 - Véhicules hors d'usage
 - Végétaux (tonte, branchages...)
 - Ordures ménagères, cadavres d'animaux.
- Les déchets encombrants doivent être sortis par les usagers sur la voie publique, la veille au soir de la collecte.

Modalités inscriptions :

Merci de mentionner à la mairie :

📌 La liste détaillée des types de déchets à évacuer :

⇒ En fonction, 1 ou 2 passages seront organisés devant votre domicile, à des dates différentes :

- Un pour les frigidaires et congélateurs
- Un pour les autres types d'encombrants.

📌 L'adresse du lieu de collecte

📌 L'adresse postale d'habitation, si elle est différente du lieu de collecte.

⇒ Un courrier précisant la (les) date(s) de passage vous sera envoyé environ 2 semaines avant.



Avant de jeter, penser aux alternatives permettant le réemploi : Réparation, don (associations locales, ressourceries, entourage...), troc, vente, etc.

Le Règlement de collecte complet est consultable en mairie
et sur le site Internet www.sivom-sgma.org

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le SIVOM au 05 61 94 73 77